Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1350

Rubrik: DP recherche une ou un comptable

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Des inquiétudes et des portes ouvertes

Une installation manquée de justesse de la FNAC à Lausanne – pour des raisons administratives –, ainsi que des rumeurs très persistantes de l'ouverture d'une même FNAC à Genève relancent le débat sur le réseau du livre. L'occasion de faire également un pointage européen.

Les librairies françaises se préparent à passer à la semaine de 35 heures et un sondage (*Livres Hebdo*/I + C) dévoile que 56% des libraires prévoient d'effectuer cette réduction avant l'échéance légale, soit au 1er janvier 2000 pour les entreprises de plus de vingt salariés et 2002 pour les autres – l'obtention d'aides annuelles est subordonnée à la rapidité de la mise en place d'une réduction du temps de travail de 10% et à l'augmentation de 6% des effectifs (ou au sauvetage du 6% des effectifs dans le cadre d'un plan social).

Un passage périlleux

Les caractéristiques du secteur de la librairie rendent pourtant difficile la réduction du temps de travail: le taux de temps partiel – aux environs de 40% – est très élevé; les marges réservées aux libraires leur laissent peu de latitude financière; les salaires sont bas. Le sondage montre que les libraires, à 86%, ne pensent donc pas être en mesure d'engager du nouveau personnel, mais plutôt, à 67%, de réorganiser le travail et de trouver des gains de productivité.

Une des pistes retenues est l'annualisation du temps de travail, avec des temps plus hauts pendant les quatre derniers mois de l'année – la variation estimée, plus ou moins deux heures, est néanmoins faible. D'autres gains de productivité ne semblent envisageables que dans les secteurs administratifs et financiers. Les libraires espèrent en conséquence des aides spécifiques au petit commerce.

L'Europe et la Loi Lang

Ce passage périlleux est dépendant du maintien de la stabilité minimale garantie par la Loi Lang sur le prix unique. Un abandon de celle-ci lié à la baisse du temps de travail aurait de lourdes conséquences. Or des rumeurs annonçaient que cette loi était dans le collimateur de la Commission européenne de la concurrence.

Le Syndicat national de l'édition française a rencontré le 11 juin Karel van Miert, commissaire européen à la concurrence: la Commission n'envisage pas de mettre en question les régimes institués par les lois nationales comme c'est le cas en France pour le livre.

L'Allemagne et l'Autriche

Autre développement à suivre: le différend entre les éditeurs allemands et autrichiens et la Commission de Bruxelles. L'enjeu est de taille puisque les éditeurs de ces pays entendent faire respecter le prix fixé lorsque les livres sont diffusés chez le voisin.

Pour la Suisse, ces nouveaux éléments ouvrent des perspectives. D'une part la mise en place d'une loi sur le prix unique des livres ne serait donc pas incompatible avec la législation européenne et une future adhésion de la Suisse. D'autre part, si des accords comme ceux de l'Allemagne et de l'Autriche se révèlent eurocompatibles, ce serait là un moyen de protéger le monde du livre helvétique de l'implantation de librairies comme la FNAC, trop heureuses de venir pratiquer en terrain non protégé des pratiques commerciales interdites en France, – pratiques hautement dangereuses pour le tissu fragile des librairies. *cp*

Livres Hebdo, 297, 12.6.98; ATS/AFP, 11.6.98; à lire aussi sur le sujet *DP* 1282, 1292, 1294.

DP recherche une ou un comptable

Les comptes de *Domaine Public* — qui viennent d'être approuvés pour l'exercice 1997 lors de la dernière assemblée générale (voir page ci-contre) sont devenus un instrument nécessaire à la prise de décision. C'est pourquoi *Domaine Public* recherche parmi ses lecteurs et ses amis une personne disposant de connaissances comptables de base qui accepte de consacrer bénévolement une heure à une heure et demie par semaine à l'enregistrement des dépenses et des recettes (20-25 lignes d'écriture par semaine).

Ce travail peut se faire au bureau de *DP* ou à domicile. Il ne comprend pas la gestion des abonnements. Comme l'expérience l'a montré jusqu'à présent, l'emploi d'un ordinateur est souhaitable, mais pas indispensable. Nous sommes prêts à former à l'emploi du programme que nous utilisons actuellement, mais un autre choix est possible et toute solution déjà en place est bienvenue.

Pour son contenu rédactionnel comme pour son administration, *DP* compte pour l'essentiel sur le travail bénévole de toutes celles et de tous ceux qui tiennent à cette voix indépendante dans la presse romande. Nous serions heureux de renforcer cette équipe pour l'une des nombreuses tâches qui font le quotidien de notre journal.

Merci de manifester votre disponibilité ou de vous renseigner auprès de Luc Thévenoz, Tél. 022 705 8652 (en journée), 022 328 1851 (en soirée), fax 022 328 1859.